

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 692 accordant un congé de deux mois à M. Raison

n° 692

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
17 juin 1947

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1947

Date du numéro  
30 juin 1947

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 2 mars 1910 relatif aux congés et permissions dont peuvent bénéficier les fonctionnaires et agents de l'administration

**Vu** la lettre en date du 4 avril 1947 du secrétaire général du Comité national des missions chrétiennes de jeunes gens de France, invitant M. Raulison (Ralotovao) à se rendre à Oslo, en qualité de délégué à la Conférence mondiale de la jeunesse chrétienne d'Oslo (Norvège)

**Vu** l'ordre de déplacement n° 1948/CAB, du 23 mai 14,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Un congé de deux mois est accordé à M. Ralison (Rakotovao), secrétaire de classe de parquet, pour se rendre à Paris, d'où il sera mis en route sur Oslo (Norvège), par les soins du Comité national des missions chrétiennes de jeunes gens de France.

#### Art. 2

— Les frais de voyage à la charge de l'intéressé.

#### Art. 3

— La présente décision sera publiée et communiquée surtout où besoin sera.

**Le Gouverneur.P.-H. SIRIEX.**